

Fait à , le

□ Je déclare exacts les renseignements remplis.

Vos données personnelles sont susceptibles d'être transmises à la Région Bretagne, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Transports et de la mobilité, en vue de son utilisation par la Région pour les finalités suivantes : dans le cadre d'études sur la perception par le client du service BreizhGo, en vue de son amélioration la relation commerciale et marketing en lien avec le réseau BreizhGo.

SNCF-TER traite principalement vos données pour les finalités suivantes :

- La gestion commerciale et marketing
- La gestion et le suivi de la relation avec les clients de manière générale
- La gestion des demandes

Les données à caractère personnel peuvent être traitées par les employés de SNCF Voyageurs, dans la limite de leurs attributions respectives et pour réaliser les finalités des traitements concernés. Dans ce cadre, les données à caractère personnel peuvent être communiquées à tout employé de SNCF Voyageurs, ou aux agences de voyages agréées SNCF, lorsqu'elles sont nécessaires au traitement de tout ou partie d'une demande ou réclamation du Client ainsi qu'à son information. Dans le cas où la demande du Client serait adressée à un Centre de relation clients de SNCF Voyageurs non concerné par l'objet de votre demande, la demande sera adressée au service ou à l'agence concerné qui prendra contact avec le Client.

La liste des services des transporteurs en charge de la gestion des demandes clients est consultable sur le site SNCF : Réclamation voyage

Conformément à la réglementation applicable relative au transfert, à la collecte, la conservation et la sécurité des données personnelles, et en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi Informatique et Libertés et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018, toute personne concernée par un traitement de données à caractère personnel, peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou d'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ainsi que du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité, du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, du droit de définir les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de ses données personnelles en cas de décès.

À ce titre, toute personne justifiant de son identité pourra exercer ses droits en adressant sa demande via ce formulaire ou à l'adresse postale : Correspondante DPO TER - Département juridique de SNCF Voyageurs - TER Campus INCITY, 116, cours Lafayette CS 13511 69489 LYON Cedex 03 France
SNCF Voyageurs SA, au capital social de 157 789 960 euros, inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro 519 037 584.

Contact'TER BreizhGo
BP 90527
35005 Rennes Cedex

Veillez renvoyer, par courrier,
ce formulaire rempli avec les pièces à joindre :

PIÈCES À JOINDRE (photocopies)

- Si vous êtes **demandeur d'emploi** inscrit à France Travail en-dessous de 80 % du SMIC brut par jour (soit 49,10 € au 01/06/26. Montant actualisé sur le site BreizhGo.bzh) **OU** si vous êtes **bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** :
 - votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - votre attestation des périodes indemnisées du mois en cours ou mois précédent
- Si vous êtes **demandeur d'emploi** inscrit à France Travail **non indemnisé** :
 - votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - votre notification de rejet de droit
 - votre attestation d'inscription de demandeur d'emploi datée de moins d'un mois
- Si vous êtes **bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)** sans prime d'activité **OU** si vous êtes **bénéficiaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** :
 - votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - votre attestation de paiement du mois en cours ou précédent
- Si vous êtes **bénéficiaire de l'Allocation de Demandeur d'Asile (ADA)** :
 - votre attestation de demande d'asile en cours de validité
 - votre avis de paiement de l'ADA du mois en cours ou précédent, ou votre attestation d'hébergement émise par le centre d'accueil agréé
 - votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
- Si vous êtes **bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes âgées (ASPA)** :
 - votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - votre relevé détaillé des mensualités ou attestation de paiement du mois en cours ou précédent
- Si vous êtes en **Contrat Unique d'Insertion (CUI), Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) OU** si vous êtes en **Contrat de Volontariat pour l'Insertion de l'EPIDE** :
 - votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - votre contrat d'insertion en cours
- Si vous êtes en **Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)** y compris **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)** :
 - votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - votre contrat d'insertion en cours
- Si vous êtes en **formation professionnelle financée par la Région Bretagne** :
 - votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - votre contrat de formation en cours indiquant le financement par la Région Bretagne ou votre notification d'attribution de bourse sanitaire et sociale de la Région Bretagne
- Si vous êtes **bénéficiaire de la protection internationale** :
 - votre autorisation provisoire de séjour - bénéficiaire de la protection temporaire
 - votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
- Si vous êtes **bénéficiaire de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)** :
 - votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - votre attestation de paiement du mois en cours ou précédent